

COMPTE RENDU DE SÉANCE

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

L'an deux mil-vingt-et-un le 10 juin à dix-neuf heures quinze le conseil municipal de la commune de SAMMARÇOLLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes afin de respecter les gestes barrières et la distance entre les membres du conseil municipal.

Présents :

BERTON LYSIANE, BODIN BERTRAND, REIGNIER MICHAEL, CASSEGRAIN Brigitte
Mmes BOURREAU CHANTAL, COURTIN STEPHANIE, ROY CÉLINE, ROY LAURENCE, SAINT MARD JOELLE
Messieurs ARCHAMBAULT PHILIPPE, DECHEZELLES FABIEN, DERISSON GAYLORD, GUYON FRANCK, LEMAITRE GEOFFREY

Absents : DERISSON Gaylord (a donné procuration à DECHEZELLES Fabien), BELOBRK MICKAEL (a donné procuration à BODIN Bertrand)

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture et approbation du PV du 20 mai 2021

DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 3 – Mobilier et travaux électricité - bureau mairie

Mme le Maire présente le devis de la société QUINTARD pour l'achat de mobilier du nouveau bureau à la mairie pour un montant de 812.08€ HT et informe le conseil que la commune peut l'inclure dans la demande de subvention ACTIV 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le devis de la société QUINTARD et charge le Maire de solliciter le département de la Vienne pour l'obtention de la subvention ACTIV 3

Sortie de M. REIGNIER Michael

Mme le Maire présente ensuite le devis pour l'aménagement électrique du nouveau bureau de la mairie pour un montant de 634.04€ HT.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité

autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise REIGNIER pour des travaux d'électricité

autorise le Maire à inclure ces travaux dans la demande de subvention ACTIV3 faite auprès du département de la Vienne.

Retour de M. REIGNIER Michael

MULTI ACCUEIL LOISIRS LOUDUN – participation aux frais de fonctionnement

Mme le Maire rappelle au conseil que la commune de Sammarçolles participe aux frais globaux de fonctionnement du service enfance jeunesse assuré par la ville de Loudun.

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur la prolongation de cette participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de continuer à verser une participation aux frais de fonctionnement de 30€ par enfant et par an à la ville de Loudun.

STADE – travaux de réparation vestiaires

Mme le Maire indique au conseil municipal qu'elle a relancé M. HAMET mais n'a eu aucun retour de sa part. M FROMAGET n'accepte plus aucun chantier du fait de son départ en retraite.

M. HUAULT propose de remplacer la paroi de pavés de verre par une fenêtre, à laquelle il faudrait y ajouter une grille extérieure.

Le conseil charge à Mme le Maire de demander un devis auprès de M. HUAULT.

CIMETIÈRE – mise en place d'une colonne au jardin du souvenir – devis

Présentation des devis pour l'installation d'une colonne au jardin du souvenir.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour le modèle proposé par l'entreprise LEYLAVERGNE et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

ECOLE- Demande de remplacement des tableaux – devis

Mme le Maire faire part de la demande de la directrice de l'école concernant l'achat d'un tableau blanc (avec 2 volets) pour sa classe ainsi qu'une planche éducative pour la classe de GS et CP.

Après présentation des modèles, le conseil propose le remplacement par un simple tableau blanc. De plus, le conseil municipal décide d'attendre la rentrée pour s'assurer auprès du nouveau professeur que cette demande est bien nécessaire.

LOGEMENTS – Révision Loyers

Mme le Maire rappelle aux conseillers la possibilité pour la commune de réviser les loyers au départ d'un locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide d'augmenter le loyer du logement 10 TER rue de la mairie, soit un loyer mensuel de 500€, du fait des travaux de rénovation qui seront entrepris.

VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES DES INSTALLATIONS ET MATÉRIELS

Après présentation des devis des entreprises SOCOTEC, APAVE, VERITAS et DEKRA, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour la proposition de la société APAVE pour un montant de 1225€ HT et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PROGRAMME « PLAN ARBRES » demande de subvention ACTIV 4

Présentation du projet technique réalisé par Vincent AGUILLON pour la réalisation d'un verger communal situé à côté du lotissement le Piron Blanc sur la parcelle 231 section ZM.

Ce projet pourra être subventionné par le département de la Vienne, dans le cadre de son plan « Arbre » 2020-2025. À ce titre, la commune pourra obtenir une aide de 60% du montant HT (hors travaux de préparation du sol qui sont non éligibles).

Après délibération, le conseil à l'unanimité autorise le Maire à présenter une demande de subvention auprès du département dans le cadre de son plan « arbre » 2020-2025 et autorise également le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

SOREGIES – Illuminations Noël 2021

Après présentation du catalogue d'illuminations de SOREGIES, il a été décidé de ne pas louer d'équipements mais de remplacer certaines guirlandes défectueuses et de demander à l'agent technique de fabriquer un autre sapin lumineux.

FOURRIÈRE MUNICIPALE – Projet de Convention

Face à la recrudescence de l'abandon par les propriétaires et de la divagation des chiens et chats non identifiables, le conseil décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, de confier la gestion du service fourrière à une société privée SACPA et autorise Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS

Madame le Maire expose que *la loi dite loi « ALUR »*, a entériné le transfert obligatoire et définitif de la compétence en matière de planification urbaine locale « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale* » aux communautés de communes.

Ce transfert de compétence, devait devenir effectif en date du 26 mars 2017.

Dans le cas où le transfert n'avait pu avoir lieu au 26 mars 2017 en raison de l'opposition des communes. La loi précise que, s'il n'a pas été effectué précédemment, le transfert de cette compétence deviendra effectif au 1^{er} juillet 2021. Toutefois, le même mécanisme d'opposition au transfert de la compétence est également rendu possible à cette occasion. Pour ce faire, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population doivent délibérer dans les 3 mois précédents, soit du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021, afin de s'y opposer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes du Pays Loudunais,
- d'autoriser Madame le Maire à notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais

QUESTIONS DIVERSES

Tour Poitou Charentes

Elections départementales et régionales

Mur de clôture de la Salle des fêtes

Compte rendu de la commission voirie du 22 mai 2021

Compte rendu de la réunion du syndicat du Négron du 31 mai 2021

Logement 10 Ter rue de la mairie

Prochaine séance - jeudi 8 juillet à 19h15

Levée de séance 23h00

Point sur les travaux en cours

Tarif social cantine à 1€

Jachère fleurie

Commission de sécurité

Fête du 14 juillet

Fête de l'école

Demande de M et Mme CASTEL